



CONGRÈS ANNUEL 2021 DE LA SCO : DIRECTIVES CONCERNANT LES RÉSUMÉS

Veillez lire attentivement les consignes suivantes avant d'envoyer votre résumé

La Société canadienne d'ophtalmologie (SCO) accepte les résumés pour les séances des surspécialités suivantes :

- Cataracte*
- Cornée, maladies externes et chirurgie réfractive
- Glaucome
- Médecine oculaire régénérative
- Neuro-ophtalmologie
- Oculoplastie
- Ophtalmologie pédiatrique et strabisme
- Pathologie oculaire*
- Réadaptation visuelle
- Rétine*
- Santé publique et ophtalmologie mondiale
- Uvéite

FORMAT

Tous les résumés doivent être présentés sous forme de résumé écrit contenant des renseignements sous cinq (5) rubriques principales, à savoir : l'objet, le plan d'étude, les méthodes, les résultats et les conclusions, indépendamment de la préférence de présentation. Au moment de soumettre votre résumé, vous pouvez choisir l'un des deux formats de présentation privilégiés :

- **Exposé verbal** : présentation orale de 7 minutes, sauf indication contraire au moment de l'invitation
- **Affiche virtuelle** : Présentation d'une affiche en format électronique (PDF ou 3 à 5 diapositives décrivant votre recherche). Toutes les affiches acceptées doivent être soumises en format numérique avant la réunion.

**Veillez prendre note des exceptions suivantes pour certains sujets :*

- **Cataracte** : Les exposés oraux seront de 3 minutes; les présentations doivent inclure une diapo pour les méthodes, une diapo pour les résultats et une diapo pour les conclusions.
- **Rétine** : Les exposés oraux seront de 5 minutes.
- **Pathologie oculaire** : La préférence ira aux présentations de cas pour la séance de la Société canadienne de la pathologie oculaire. Vous pouvez envoyer les résumés en pathologie oculaire par courriel au [Dr James Farmer](mailto:DrJamesFarmer@cos-sco.ca). La date limite pour soumettre une demande dans cette catégorie est plus souple, et les membres de la Société et les participants réguliers recevront un courriel de rappel en décembre. Il n'est pas nécessaire de fournir un résumé. Seul un titre suffit.

Collaborate, Adapt, and Innovate Collaborer, s'adapter et innover

June 24 – 27 juin 2021
Shaw Centre, Ottawa, Ontario

20
21

COS ANNUAL MEETING AND EXHIBITION CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION DE LA SCO



Nous nous préparons à accueillir le Congrès annuel et exposition de la SCO de 2021 en personne à Ottawa, mais veuillez noter que si la réunion passe en mode virtuel, les heures de présentation et le format des résumés pourraient changer.

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES RÉSUMÉS

- Les auteurs principaux (présentateurs) doivent être membres de la SCO. Les étudiants en médecine sont exemptés.
 - Si l'auteur principal est un étudiant en médecine, au moins un coauteur doit être membre de la SCO.
- La SCO encourage la présentation de travaux originaux et innovateurs. Tout exposé précédemment publié ou accepté pour publication sera refusé. Tout travail présenté auparavant peut être accepté à la discrétion des examinateurs.
- Les résumés ne peuvent être soumis qu'une seule fois. **On ne peut soumettre un résumé dans plus d'une surspécialité.**
- Vous pouvez proposer un maximum de deux (2) résumés à titre d'auteur principal. Il n'y a pas de limite au nombre de résumés soumis comme coauteur.
 - Les résumés imprimés et les résumés d'affiches électroniques sont recevables en plus des résumés en format vidéo, pour un maximum de quatre (4) résumés en tout, par auteur principal ou producteur principal.
- La présentation des résumés doit suivre la procédure de soumission en ligne. Les résumés envoyés par courriel ou autrement ne seront pas acceptés (les résumés en pathologie oculaire sont exemptés).
- L'auteur principal doit être le présentateur. L'auteur principal sera automatiquement l'auteur contact et sera inscrit comme présentateur.
- **Si vous ne prévenez pas la SCO de votre retrait ou si vous ne présentez pas votre recherche au congrès, vous ne pourrez pas soumettre un résumé l'année suivante (détails concernant la période de probation ci-dessous).**
- Tous les auteurs doivent être inscrits dans l'ordre où ils devront paraître sur le résumé imprimé. Si les auteurs ne sont pas inscrits dans le bon ordre, ils seront inscrits incorrectement lors de la publication éventuelle du résumé.
- Les changements ou les ajouts à la qualité d'auteur sont interdits après la date limite de présentation des résumés.
- Les résumés doivent avoir été rédigés et soumis par des médecins ou des membres de professions connexes. Les résumés rédigés ou présentés par le personnel d'une entreprise ne seront pas acceptés.
- Les résumés doivent compter 400 mots ou 2 950 caractères au maximum.
- Les résumés doivent présenter les noms génériques (ou à la fois génériques et commerciaux) et ne doivent pas refléter une exclusivité et une mise en valeur de l'image de marque.

Collaborate, Adapt, and Innovate Collaborer, s'adapter et innover

June 24 – 27 juin 2021
Shaw Centre, Ottawa, Ontario

20
21

COS ANNUAL MEETING AND EXHIBITION CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION DE LA SCO



- Tous les auteurs d'un résumé doivent divulguer leurs intérêts financiers. Les auteurs principaux doivent divulguer les intérêts financiers de tous les auteurs au cours des deux années précédentes. Voir les critères de **Divulgence des intérêts financiers** pour plus de renseignements.
- Il faut avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires avant de soumettre un résumé. La SCO n'assume aucune responsabilité pour la publication du matériel soumis.
- Les auteurs peuvent choisir le format de présentation qu'ils préfèrent; les résumés acceptés seront cependant assignés à un exposé oral ou sur affiche à la discrétion du comité de révision.
- En proposant un résumé, les auteurs acceptent de le présenter au congrès et d'assumer tous les frais applicables.
- Le résumé doit être soumis selon les divisions suivantes : objet, nature, méthodes, résultats et conclusions. **Les résumés indiquant des résultats de travaux en cours ne seront pas acceptés.**

Approbation déontologique : Les études doivent respecter les principes de la Déclaration d'Helsinki et du protocole de recherche qui aura été examiné et approuvé par un comité de déontologie indépendant ou le conseil de révision de l'établissement.

L'approbation déontologique est requise pour :

- Les études prospectives/expérimentales
- Toute recherche impliquant le traitement d'un patient
- Les travaux en sciences fondamentales concernant les animaux
- Les examens ou études de dossiers contenant des renseignements permettant d'identifier les patients
- Les études de cas
- Les séries de cas d'observation
- Les travaux en sciences fondamentales

Aucune approbation déontologique n'est requise pour :

- Les analyses documentaires

Divulgence des intérêts financiers : La Société canadienne d'ophtalmologie (SCO) est un fournisseur de développement professionnel continu (DPC) agréé par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Les normes d'agrément énoncées par le CRMCC pour le programme de Maintien du certificat stipulent qu'il faut présenter une divulgation à l'auditoire, que vous ayez ou non des relations avec **un organisme à but lucratif ou sans but lucratif**. La divulgation ne vise pas à restreindre le contenu, mais à informer l'auditoire de l'existence d'une relation financière, afin d'assurer l'équilibre, l'indépendance, l'objectivité et la rigueur scientifique de l'activité de formation agréée.

Collaborate, Adapt, and Innovate Collaborer, s'adapter et innover

June 24 – 27 juin 2021
Shaw Centre, Ottawa, Ontario

20
21

COS ANNUAL MEETING AND EXHIBITION CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION DE LA SCO



Tous les présentateurs et auteurs **DOIVENT** divulguer toutes les relations de cette nature pour les **deux (2) dernières années**, quelle que soit leur pertinence en regard du sujet abordé ou présenté.

Toute relation susceptible de procurer un bénéfice est considérée comme un intérêt financier, c'est-à-dire : salaire, frais de voyage, droits de propriété intellectuelle, redevances, honoraires, actions, options d'actions, frais de consultation, honoraires de conférence, cotisations et tout autre avantage financier. Les relations financières s'appliquent également à la famille immédiate (p. ex., époux, conjoints, enfants à charge).

PRIX

Les prix sont réservés aux médecins résidents, aux fellows et aux étudiants en médecine qui font de la recherche originale et innovatrice dans une université canadienne (situation du candidat ou de la candidate au moment où la recherche a été effectuée). Vous pouvez présenter une demande si vous n'êtes plus étudiant en médecine, médecin résident ou fellow, pourvu que le projet ait été mené à terme au cours de la période où vous étiez dans cette situation. Vous devez présenter votre demande au moment où vous soumettez le résumé, être l'auteur principal et avoir fait au moins 50 % du travail d'élaboration de l'étude.

Prix d'excellence de la SCO en recherche ophtalmique

Chaque candidat(e) ne peut soumettre qu'un seul résumé pour les Prix d'excellence de la SCO. Si l'auteur qui présente la demande est étudiant(e) en médecine, au moins un des coauteurs doit être membre de la SCO.

- *Exposés verbaux* : premier prix, 3 000 \$; deuxième prix, 2 000 \$; troisième prix, 1 000 \$.
- *Exposés sur affiche* : premier prix, 2 000 \$; deuxième prix, 1 500 \$; troisième prix, 750 \$. Les affiches seront jugées en regard des critères suivants : communicabilité, présentation scientifique, mérite et valeur scientifique. Pour être admissibles à un prix, les affiches doivent être soumises en format électronique avant la réunion et les auteurs doivent être présents au Congrès annuel de la SCO pour accepter leur prix.

Prix Ron-Jans pour la recherche clinique sur la cornée (1 000 \$)

Chaque candidat(e) ne peut soumettre qu'un seul résumé pour le prix Ron-Jans. Le résumé doit être soumis dans la catégorie « Cornée, maladies externes et chirurgie réfractive » et doit être accepté par les examinateurs désignés pour cette catégorie.

LES CLÉS D'UNE PROPOSITION RETENUE

- Respectez toutes les lignes directrices concernant les résumés; assurez-vous de lire et de comprendre les critères de rejet.
- Dressez la liste de tous les coauteurs et divulguez les intérêts financiers de chacun.
- Mentionnez que vous avez obtenu l'approbation déontologique requise, le cas échéant.

Collaborate, Adapt, and Innovate Collaborer, s'adapter et innover

June 24 – 27 juin 2021
Shaw Centre, Ottawa, Ontario

20
21

COS ANNUAL MEETING AND EXHIBITION CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION DE LA SCO



- Soumettez le résumé dans la bonne surspécialité.
- Donnez un titre bref et descriptif, et évitez les déclarations gratuites ou l'information non pertinente.
- Présentez le corps de votre résumé en respectant les divisions suivantes : objet, nature, méthodes, résultats et conclusions. Les résumés portant les mentions « résultats à venir » ou « conclusions à discuter » ne seront pas acceptés. Le résumé doit aussi comprendre de l'information sur la taille des échantillons, la durée de l'étude, le suivi, les techniques utilisées, etc. Voir les **critères de rejet**.
- Présentez un résumé clair, concis et exempt d'erreurs.

EXAMEN DES RÉSUMÉS ET CRITÈRES DE REJET

Les résumés seront répartis par surspécialités et examinés par les membres du Comité de planification du congrès annuel et des experts sélectionnés. Les résumés seront tous considérés comme égaux pour la sélection, et la qualité sera le facteur le plus important sur lequel le comité fondera sa décision.

Le comité tiendra compte de l'originalité, de la pertinence sur le plan clinique, du caractère complet, de la solidité de l'assise scientifique de la pratique, de la capacité de stimuler la discussion ou de répondre à un besoin de formation. Les résumés recevant une note inférieure au seuil minimal (9 sur 15 points possibles) seront automatiquement rejetés. Les résumés non conformes aux lignes directrices concernant les résumés seront rejetés.

Les résumés seront refusés si :

- la divulgation des intérêts financiers n'est pas entière ou si des inquiétudes subsistent quant à l'apparence de conflit en matière de relations commerciales;
- le résumé a une allure commerciale ou semble avoir été rédigé par le représentant d'une industrie;
- des doutes subsistent sur le plan déontologique en matière de recherche sur les animaux ou les êtres humains;
- le résumé traite de matière déjà publiée;
- le résumé ajoute peu à l'ensemble du savoir, ne semble pas présenter d'information nouvelle pour l'avancement du domaine de l'ophtalmologie ou ressemble à d'autres résumés soumis par les mêmes auteurs;
- l'étude est mal conçue ou réalisée, si la taille de l'échantillon est insuffisante ou si le document ne contient pas de données, si les méthodes utilisées ne peuvent pas mener aux résultats indiqués, si les résultats ne soutiennent pas les conclusions, etc.;
- le résumé présente un rapport sur un essai clinique qui n'a pas été enregistré.

Collaborate, Adapt, and Innovate Collaborer, s'adapter et innover

June 24 – 27 juin 2021
Shaw Centre, Ottawa, Ontario

20
21

COS ANNUAL MEETING AND EXHIBITION CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION DE LA SCO



PROBATION

L'auteur qui soumet le résumé doit le présenter personnellement au congrès. À défaut de respecter cette exigence, vous ne pourrez proposer de résumé l'année suivante. Si l'auteur qui propose un résumé ne peut se rendre au congrès, il doit contacter la SCO le plus tôt possible pour retirer son résumé ou désigner un autre auteur comme présentateur.

Si l'auteur principal est un résident ou un fellow, nous suggérons fortement qu'un auteur d'expérience soit présent et disposé à appuyer le travail de l'auteur présentateur. Tout auteur qui ne retire pas son résumé et ne présente pas sera mis en probation pour une année. Les auteurs en probation seront assujettis aux restrictions ci-dessous au congrès de l'année suivante :

- Interdiction de soumettre un résumé au Congrès annuel 2022 de la SCO en tant qu'auteur principal.
- Interdiction de présenter un résumé au Congrès annuel 2022 de la SCO.
- Possibilité de proposer un résumé en tant qu'auteur secondaire ou coauteur.

Les auteurs en probation recevront une lettre officielle de la SCO détaillant les modalités de la probation.

RETRAIT D'UN RÉSUMÉ

L'avis de retrait doit être reçu au plus tard le **19 février 2021**. Veuillez envoyer l'avis par écrit à :

Colleen Drake
Coordonnatrice, Développement professionnel continu
Courriel : abstracts@cos-sco.ca
Téléphone : 613-729-6779, poste 235
Télécopieur : 613-729-7209

*Lignes directrices pour les auteurs de résumés et d'affiches
Version du 20 août 2020*